

BANQUE CENTRALE DU CONGO



Direction des Analyses Economiques

**EVOLUTION DES FONDAMETAUX DE
L'ECONOMIE, CONDUITE DE LA POLITIQUE
MONETAIRE ET DE CHANGE EN 2023 ET
PERSPECTIVES**

Kinshasa, Janvier 2024

L'économie congolaise a traversé une période particulièrement difficile en 2023 au regard de la persistance des conflits à l'Est du pays et à KWAMOUTH dans le Mai-Ndombe ainsi que de l'accentuation des chocs récurrents tant de la demande que de l'offre au plan externe et interne.

Sur ce dernier point, si la croissance est demeurée ferme en dépit des à-coups de la conjoncture, l'inflation et la dépréciation monétaire ont atteint des niveaux préoccupants : 23,8% pour la hausse du niveau général des prix, 24,5 % à l'indicatif et 20,4 % au parallèle.

Ce document présente le diagnostic de l'environnement interne et externe contraignant dans lequel la politique monétaire et de change de la Banque Centrale du Congo a été conduite. Il relève les efforts entrepris pour mitiger les impacts subséquents des vents contraires sur les conditions de vie de la population. En outre, il expose les réformes mises en œuvre par la Banque Centrale dans différents domaines ressortant de ses prérogatives.

A cet effet, la présentation est organisée en quatre points, à savoir :

- I. Les contraintes relatives à l'environnement international ;
- II. Les chocs et contrecoups sur l'économie congolaise ;
- III. La situation des marchés et les réactions de la Banque Centrale du Congo ;
- IV. Les perspectives.
- V. Les réformes mises en œuvre par la Banque Centrale

1. LES CONTRAINTES LIEES A L'ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL

Pour mettre un terme à la récession provoquée en 2020 par les affres de la crise du Covid-19, les économies avancées ont coordonné en 2021 des politiques de soutien budgétaire et monétaire. Ces dernières n'ont pas seulement éradiqué la récession mais aussi induit le rebond de la croissance dans un contexte de reprise modérée de l'inflation. Cependant, les opportunités offertes par ces politiques ont été de courte durée.

Dès le début de l'année 2022, l'inflation va s'accélérer en raison de la vague des sanctions et des mesures de rétorsion prises à la suite du déclenchement du conflit en Ukraine. Ce dernier a aggravé les perturbations des chaînes de production et de distribution mondiales déjà présentes lors de la crise sanitaire.

Pour enrayer la menace inflationniste, les grandes banques centrales du Monde ont abandonné les politiques de détente monétaire et procédé à des ajustements continus et significatifs de taux directeurs.

Il en est résulté, dès 2022, le repli de la demande mondiale se traduisant progressivement par le ralentissement de la croissance, de l'inflation et de la variation des cours des matières premières.

De ce fait, venant de 6,2% en 2021, la croissance mondiale est passée à 3,5% en 2022 et 3% en 2023. Il en est de même de l'inflation laquelle s'est repliée de 8,7% à 6,9%. Quant aux cours du pétrole, du cuivre et du cobalt, ils ont décéléré entre 2022 et 2023 respectivement de 15,8%, 1,3% et 43,4%.

L'offre mondiale s'est contractée sous l'effet des perturbations tant des chaînes de production et de distribution que du dérèglement climatique. Ce qui a entraîné une certaine rigidité à la baisse de l'inflation par rapport aux impacts du resserrement monétaire. De ce qui précède, il est observé des effets de décalage sur l'évolution des prix dans la plupart des pays en développement. Dans le cas spécifique de la RDC, l'inflation a augmenté de 10,7 points entre 2022 et 2023 alors que dans le monde, elle a baissé de 1,8 point au cours de la même période.

2. LES CHOCS ET CONTRECOUPS SUR L'ECONOMIE CONGOLAISE

L'évaluation des chocs externes et internes sur la situation économique de la RDC en 2023 est déclinée comme suit :

2.1. Du statut des chocs internes sur l'inflation

Pour rappel, les chocs internes aboutissant à l'inflation transitent par cinq principaux canaux :

Le premier canal procède de l'expansion non programmée et non prévue de l'ensemble des moyens de paiement d'origine tant monétaire ou budgétaire. Cette expansion se traduit par l'augmentation de la demande des biens et services et débouche sur l'inflation. Il s'agit d'une inflation de la demande d'émanation monétaire ou budgétaire. Sa séquence est formalisée comme suit : Augmentation de l'offre de monnaie d'origine monétaire ou budgétaire → Accroissement de la demande des biens et services en situation de quasi inélasticité de l'offre des biens et services → la hausse du niveau général des prix.

Le deuxième canal transite par la dépréciation monétaire laquelle va se répercuter, in fine sur l'inflation. Elle procède de l'expansion non programmée de l'offre de monnaie. Dans une économie fortement extravertie et dollarisée, il en résulte des pressions sur le marché des changes pour motifs tant de précaution, de transaction que de spéculation. Ce qui implique l'excès de la demande sur l'offre des devises, et de fil en aiguille, la dépréciation monétaire et l'inflation.

Tous ces deux canaux de transmission donnent lieu à une inflation de la demande et ont été opérationnels en RDC au cours de l'année 2023.

Le troisième canal procède de la répercussion des coûts internes résultant soit du renchérissement du prix du crédit du système bancaire intérieur, soit de l'augmentation des revenus salariaux ou de profits rémunérant les chefs d'entreprise. L'accroissement des prix de revient qui en résulte peut amener à l'inflation. Ce canal n'est pas très en vue en RDC.

Le quatrième canal est celui de la transmission des contraintes tenant aux goulets d'étranglement de l'économie causés par l'insuffisance de la logistique et l'état des moyens de communication. Empiriquement, plusieurs études ont relevé que du fait des évolutions très lentes de ces goulets d'étranglement, le poids de pesanteurs structurelles ne dépasserait pas 15% de l'ensemble de l'inflation constatée. Ainsi, l'inflation d'origine structurelle dans le cas de la hausse des prix de 23,8 % connue en 2023 représenterait environ 3% du total. Ce canal n'est pas aussi déterminant à court terme.

Le cinquième canal est hybride. Il est d'origine tant interne qu'externe, à savoir les effets de l'inflation inhérents au dérèglement climatique à travers les inondations, les sécheresses, les calamités, les montées des températures affectant l'activité de production, la consommation et les investissements. Au stade actuel des recherches, l'inflation d'origine climatique, même si elle s'accroît au fur et à mesure, n'est pas encore globalement déterminante.

En définitive, au plan interne de l'économie congolaise, les chocs prédominants en termes d'explication de l'inflation procèdent principalement de deux premiers canaux. Dans ce cas, les réalisations de la croissance de l'ensemble des moyens de paiement d'origine tant monétaire que budgétaire excèdent largement l'augmentation programmée des liquidités.

Cependant, en 2023, les chocs internes résultant des impulsions monétaires et budgétaires ont été contenus au regard de l'adéquation entre les réalisations de la croissance monétaire et leurs niveaux programmés.

En effet, la croissance annuelle de la base monétaire s'est établie à 16,7% contre une hausse programmée de 18,5 % compatible avec la cible d'inflation de 11,5%. Quant à l'ensemble des moyens de paiement, il a augmenté de 35,8% et s'est situé certes légèrement au-dessus de la hausse programmée de 32,3%. Toutefois, cette situation ne constitue pas une préoccupation dans la mesure où ce dépassement provient de l'accroissement des dépôts en devises lequel correspond à une amélioration de l'offre sur le marché des changes.

Ainsi, les réalisations des agrégats monétaires et budgétaires sont, toutes proportions gardées, en ligne avec les objectifs d'inflation et de dépréciation monétaire. La question qui mérite d'être posée est celle de connaître la cause du dépassement de l'inflation d'environ 13,3 points (23,8 %-11,6%).

En effet, la hausse du niveau général des prix a été de 23,8% à fin 2023 contre une cible annuelle visée de 11,6%.

2.2. Du statut des chocs externes

En 2023, l'économie congolaise a été frappée de plein fouet par les effets des chocs externes à travers quatre canaux de transmission procédant de l'inflation par les coûts. Par ordre d'importance, l'on citera le canal des revenus primaires de la balance des paiements, le canal du commerce extérieur à travers la détérioration des termes de l'échange, le canal des investissements directs étrangers, le canal de l'aide publique au développement.

2.2.1. Canal des revenus primaires de la balance des paiements, dépréciation monétaire et inflation

Les revenus primaires de la balance des paiements sont composés des rémunérations des expatriés et des revenus des placements. Ces derniers comprennent les intérêts et autres dividendes découlant des revenus placés. Les capitaux qu'ils rémunèrent sont notamment ceux résultant des investissements directs étrangers et ceux de portefeuille.

La normalisation des politiques monétaires des Grandes Banques Centrales s'est traduite par l'augmentation significative des taux directeurs des grandes banques centrales (de 0,09% l'an à fin décembre 2020 à 5,33 % l'an à fin novembre 2023 pour la FEDFUNDS et de 0,75% l'an à fin 2020 à 4,5% l'an à fin septembre 2023 pour le taux directeur de la Banque Centrale Européenne). Cette modification de taux directeurs a impliqué la revue à la hausse de taux d'intérêts bancaires tant créditeurs que débiteurs entraînant un retournement progressif des flux extérieurs. Les sorties de revenus, principalement de placement, en RDC ont conduit à un fléchissement de l'offre des devises. Il en est découlé des pressions sur le marché des changes, la dépréciation monétaire, et par effet d'osmose, l'inflation. En 2023, ces sorties, bien qu'en légère diminution par rapport à 2022, sont demeurées importantes, s'établissant à 2.164,4 millions de USD.

L'ajustement du taux directeur dont le niveau minimum est appliqué à la rémunération des bons de la Banque Centrale n'a pu inverser la tendance en raison des avantages de la positivité de taux d'intérêts réels externes.

Aussi, les besoins de financement résultant des sorties des capitaux ont été de 3.498 millions de USD. A défaut de l'attractivité de la rémunération des Bons de la Banque Centrale, cette dernière pouvait intervenir dans le sens de la compensation de ces sorties de revenus en puisant sur ces réserves d'un import de 4,99 milliards d'USD.

Dans ce cas, elle ne resterait à fin décembre 2023 avec un niveau de réserves de change de 1.490,9 millions de USD soit 0,81 mois de couverture des importations de biens et services et aurait aussi mis en mal le critère d'accumulation de réserve dans le cadre du Programme financé par la Facilité élargie du Crédit du FMI.

2.2.2. Canal du commerce extérieur et effets directs sur l'inflation

La baisse de la demande mondiale s'est traduite par le fléchissement des exportations congolaises dans un contexte d'un relatif maintien des importations des biens et services. En effet, en proportion du PIB, les exportations des biens et services ont replié à 42,5 % contre 43,2 % en 2022.

Cependant, les importations des biens et services se sont quasiment maintenus autour de 48 % du PIB. Il en résulte une détérioration des termes de l'échange, pour la RDC, de 1,1 point. D'où l'impact net des prix à l'importation des produits alimentaires ou pétroliers et leurs effets sur l'inflation intérieure (Inflation par les coûts).

2.2.3. Canal des investissements directs étrangers et effets sur l'inflation via la dépréciation monétaire

Le ralentissement de l'activité économique mondiale a contribué à tempérer le rythme d'investissements directs étrangers en RDC. En effet, craignant une réduction des marges bénéficiaires avec la vente d'une production à un prix qui a tendance à rejoindre le coût de production, les investisseurs du secteur privé, localisés notamment dans le secteur extractif, ont préféré réduire le niveau de leurs investissements en 2023. Ces derniers ont été de 1.208 millions de USD contre 1.408 millions une année auparavant, soit une baisse de 14,2%. Il en résulte la baisse de l'offre des devises, des pressions sur le taux de change, la dépréciation monétaire et l'inflation.

2.2.4. Canal de l'aide publique au développement, baisse de l'offre des devises, dépréciation monétaire et inflation

Lorsque la conjoncture économique internationale est favorable, l'enveloppe réservée aux appuis extérieurs sous forme de dons a aussi cette tendance à être relevée par les pays donateurs. L'inverse est généralement observé en cas de conjoncture économique défavorable. C'est ce qui a été observé en 2023. En effet, avec la détérioration de l'économie au plan mondial, les dons budgétaires au profit de la RDC n'ont été que de 78 millions de USD contre environ 388 millions de USD en 2022. D'où une baisse de l'offre des devises entraînant des pressions sur le marché des changes ainsi que des biens et services.

En définitive, l'inflation qui a caractérisé l'économie congolaise en 2023, n'a pas été fondamentalement d'origine monétaire, mais plutôt extérieure sous l'effet principalement du déficit du compte courant à travers les sorties au titre de la balance des revenus primaires, notamment de placement.

3. LA SITUATION SUR LES MARCHES ET CONDUITE DE LA BANQUE CENTRALE

3.1. Situation sur les marchés

3.1.1. Marché des biens et services

Les évolutions décrites ci-dessus ont induit des fortes pressions sur le marché des biens et services au cours de l'année 2023. En effet, le taux d'inflation s'est situé à 23,8 % contre une cible de 11,5 % et une réalisation de 13,1 % en 2022.

3.1.2. Marché des changes

La contraction des échanges avec l'extérieur, sur fond de la baisse de la demande mondiale, a été à la base de la baisse de l'offre des devises. En effet, alors que le solde du budget en devises a été excédentaire de 1.617,2 millions de USD en 2022, il n'a été que de 852,7 millions de USD en 2023.

Dans ces conditions, les pressions sur le marché des changes se sont traduites par une dépréciation de la monnaie nationale de 24,5% et 20,5%, le taux de change s'étant situé à 2.668,95 CDF le dollar américain et 2.686,87 CDF respectivement à l'indicatif et sur le marché parallèle.

3.1.3. Marché monétaire

L'accélération des dépenses de l'Etat au cours d'une période relativement courte s'est traduite par une baisse de ses dépôts au niveau de la Banque Centrale du Congo et par une hausse des avoirs libres des banques commerciales.

L'expansion des avoirs libres a été ponctionnée par l'entremise des ventes des Bons BCC à telle enseigne que le niveau des réalisations de la base monétaire a été compatible avec les niveaux programmés.

3.2. Les Réactions de la Banque Centrale

Elles se sont cristallisées à deux niveaux :

3.2.1. Au niveau de la politique monétaire

En 2023, la Banque Centrale du Congo a mené une politique monétaire restrictive, particulièrement à partir du mois de juin à l'effet de limiter les impacts des chocs macroéconomiques internes et externes sur l'économie congolaise.

Pour ce qui est de l'orientation des instruments de la politique monétaire, il convient de préciser ce qui suit :

- En date du 19 juin 2023, le Comité de Politique Monétaire a décidé de la restauration du coefficient de la réserve obligatoire sur les dépôts à vue en monnaie nationale, le faisant passer de 0 % à 10,0%. Cette action a permis une ponction de la liquidité à hauteur de 79,1 milliards de CDF.
- La Banque Centrale du Congo a procédé, à trois reprises, au relèvement de son taux directeur. Ce dernier est passé de 8,25 à 9,0% en mars 2023, puis à 11,0% au mois de juin, avant d'être porté significativement à 25,0% le 8 août 2023. Ce qui dégage une marge de positivité en termes réels de 1,7 point en rapprochement avec l'inflation en glissement annuel de l'époque de 23,253%.
- La Banque Centrale du Congo a assuré la régulation à court terme des fluctuations de la liquidité. Ainsi, à fin décembre 2023, l'encours des Bons BCC est resté globalement stable, se fixant à 190,0 milliards de CDF contre 208,0 milliards en 2022.

3.2.2. Conduite de la politique de change

Durant toute l'année 2023, la stratégie de la politique de change de la Banque Centrale s'est davantage appesantie sur le lissage des fluctuations du taux de change, en raison des déséquilibres observés sur les deux segments. Dans cette perspective, la Banque Centrale du Congo a procédé à la vente de près de 465,0 millions de USD en raison de 100,0 millions et 365,0 millions, respectivement au premier et au second semestre de l'année.

N'eussent été ces interventions tant de politique monétaire que de politique de change, les niveaux de dépréciation de la monnaie nationale ainsi que d'inflation sur le marché des biens et services allaient être beaucoup plus importants.

Considérations

Globalement, avant le renforcement du caractère restrictif de la politique monétaire, entre le premier janvier et le 8 août 2023, l'inflation cumulée a été de 16,7% au-delà de la cible annuelle de 11,5%. Depuis le durcissement monétaire, elle a été de 6,04% entre le 8 août et le 31 décembre 2023.

La dépréciation monétaire au marché parallèle a été de 13,8% à la première période, elle est passée à 7,7% à la seconde période.

4. LES PERSPECTIVES

L'économie mondiale reste en proie aux incertitudes liées à l'intensification des tensions géopolitiques, à la fragmentation géoéconomique et aux défis climatiques importants. Ces éléments constituent les principaux risques baissiers qui pèsent sur les perspectives de l'économie mondiale en 2024. S'agissant particulièrement des tensions géopolitiques, elles prennent fait et cause dans le risque lié à l'issue de la guerre en Ukraine et l'extension éventuelle du conflit dans le Proche-Orient.

Pour rappel, les dernières estimations de l'économie mondiale renseignent une croissance en deçà de 2,9% en 2024, contre 3,0% en 2023. Les économies avancées vont continuer à ressentir les effets du resserrement monétaire des principales banques centrales. Concernant les économies émergentes, elles devraient contribuer à la croissance mondiale en dépit du ralentissement en Chine.

Par ailleurs, en 2024, l'inflation continuerait à baisser même si elle restera supérieure à l'objectif de moyen terme. Cette tendance baissière est consécutive notamment à la poursuite du resserrement monétaire par les banques centrales.

Au plan intérieur, la croissance de l'économie congolaise, quoiqu'en repli, devrait demeurer ferme. Il est attendu une hausse du PIB réel de 4,8% en 2024, soit un ralentissement de 1,4 point par rapport à 6,2% de 2023. Cette croissance resterait tributaire du comportement du secteur extractif même si une mention spéciale est à porter sur la croissance du secteur non extractif. En effet, cette dernière, depuis 2021, est en progression constante dans un contexte de ralentissement de l'économie mondiale et de l'activité extractive. Cette évolution est largement expliquée par les réalisations des travaux du programme local de développement de 145 territoires, lequel devrait s'inscrire dans le cadre d'un programme pluriannuel.

Concernant l'inflation, elle devrait ralentir en 2024 à la faveur du maintien de l'orientation restrictive de la politique monétaire, conjuguée à une politique budgétaire saine. A la première semaine du mois de janvier 2024, l'inflation en annualisé se chiffre à 7,25% contre une cible de 11,6%.

Par ailleurs, en raison de l'incertitude qui caractérise l'économie internationale, les échanges extérieurs devraient se traduire par une baisse des exportations et importations des biens et services respectivement à 39,6% et 45,2% du PIB.

Dans ces conditions, la Banque Centrale du Congo devrait maintenir l'orientation restrictive de sa politique monétaire afin de contrer d'éventuelles pressions sur les différents marchés.

Le mot d'ordre est la prudence tous azimuts face aux incertitudes, aux risques et aux vulnérabilités de tous ordres caractérisant l'évolution de l'économie tant nationale qu'internationale.

Il s'agira de maintenir le dispositif actuel de la politique monétaire et de change, au besoin le renforcer en veillant à des réglages conséquents lors des périodes d'alerte au regard des cycles conjoncturels de l'économie que des seuils déclencheurs pour l'évolution de l'inflation et du taux de change.

5. REFORMES MISES EN ŒUVRE PAR LA BANQUE CENTRALE

Au cours de l'année 2022 et 2023, la Banque Centrale a entrepris plusieurs réformes. Elles ont visé la modernisation de son cadre de politique monétaire pour le rendre plus efficace, le renforcement des mécanismes de la gouvernance de la BCC ainsi que le renforcement de la surveillance et la réglementation du secteur financier pour ainsi assurer la stabilité de ce secteur.

a) En matière de politique monétaire et de change

- ✓ L'amélioration du cadre général de mise en œuvre de la politique monétaire grâce à la mise en œuvre du modèle d'analyse et des prévisions (FPAS);
- ✓ La constitution de la réserve obligatoire suivant la monnaie des dépôts, pour tout flux de dépôt en devises à partir du 01 janvier 2022 ;
- ✓ La stérilisation de la réserve obligatoire constituée et l'arrêt de la prise en compte de la moyenne, en vue de réduire la volatilité de la liquidité bancaire.

b) En matière de gestion de la circulation fiduciaire

Il a été procédé à l'amélioration de la politique de traitement des billets de banque.

L'objectif consistait à i) la réduction des encours de comptage, (ii) la réduction de l'émission monétaire par le recours aux billets recyclés, (iii) le désengorgement des chambres fortes et (iv) le traitement immédiat ou tout au plus dans les 48 heures, des versements des banques.

c) Au niveau du secteur financier

Dans ce cadre, les réformes ont concerné notamment :

- (i) La contribution à la mise en place du cadre légal de supervision : dont l'objectif était de résorber les vulnérabilités du secteur financier en alignant la Loi Bancaire et la Loi portant LBC/FTP aux évolutions des standards internationaux, d'une part, et en contribuant à la mise en place d'une loi sur l'activité et le contrôle des bureaux de crédit, d'autre part.

Dans ce cadre, il a été procédé à :

- ✓ La promulgation de la Loi Bancaire 22/069 du 27 décembre 2022 relative à l'activité et au contrôle des établissements de crédit ;
 - ✓ La promulgation de la Loi n° 22/068 portant Lutte contre le Blanchiment des Capitaux et le Financement du Terrorisme ;
 - ✓ La promulgation de la Loi 23/059 du 10 décembre 2023 relative à l'activité et au contrôle des bureaux d'information sur le crédit ;
- (ii) L'adaptation du cadre réglementaire au nouveau cadre légal de supervision bancaire ;
- (iii) La refonte de la Centrale des risques et la mise en place d'un cadre réglementaire des Bureaux d'Information sur le Crédit. Celle-ci visait notamment à :
- ✓ Adapter le cadre réglementaire de la Centrale des Risques actuel de la BCC (Le Registre Public de crédit) aux standards internationaux afin de lui permettre de jouer son rôle de fournir des informations pertinentes sur le crédit, susceptibles d'aider dans des travaux d'analyse sur la supervision bancaire et de la stabilité financière ;
 - ✓ Mettre en place un cadre réglementaire conforme à la Loi sur les Bureaux de Crédit afin de permettre aux opérateurs privés - Bureaux de Crédit - l'accès à l'activité du partage des informations sur le crédit dont l'exercice couvre un large spectre intégrant en sus des opérateurs du secteur financier assujetti, ceux du secteur non financier en l'occurrence les fournisseurs d'eau et d'électricité ainsi que les télécoms.

Les deux volets de cette réforme permettront, d'une part, aux établissements de crédit et sociétés financières de connaître la capacité réelle de remboursement de leurs débiteurs à travers une bonne évaluation du risque du surendettement pour améliorer l'environnement du crédit et, d'autre part, à la BCC d'exploiter les données à diverses fins cadrant avec ses missions de supervision bancaire et de contribution à la stabilité financière.

1. Mise en place du comité chargé des simulations de crise pour notamment identifier les risques et expositions majeurs de notre système financier. Depuis septembre 2023, un service dédié aux risques informatiques a été mis en place à la Direction de la Supervision des Intermédiaires Financiers ;
2. Elaboration, avec le gouvernement, de la stratégie nationale d'inclusion financière en juin 2023. Elle vise notamment l'amélioration de l'accès aux services et produits financiers, l'accroissement du crédit aux

ménages et aux Petites et Moyennes Entreprises ainsi que l'accroissement de l'utilisation de l'argent mobile et autre service fintech.

3. la mise à jour du cadre réglementaire consécutif à la promulgation de la Loi n° 22/068 portant LBC/FTP, en vue de conformer le cadre réglementaire des établissements financiers assujettis en matière de LBC/FTP en RDC aux évolutions des normes ou recommandations du GAFI et l'appliquer afin de sortir le pays de la liste grise.

Dans ce cadre, il a été procédé à :

- ✓ La limitation stricte des transactions en espèces, tant en monnaie nationale qu'en devises étrangères, aux guichets de la Banque Centrale.
- ✓ L'arrêt de tout paiement en espèces en faveur du personnel de la Banque Centrale

d) *Sur le plan de la Gouvernance*

- Finalisation des règles de passation des marchés avec l'assistance technique d'un consultant, avant l'adoption par le Conseil ;
- Mise en place d'un comité de conciliation des dépenses et recettes de l'Etat en vue d'améliorer la clôture comptable mensuelle ;
- Adoption, par le Conseil de la Banque, de la charte d'audit en juin 2023, afin de renforcer l'indépendance et la capacité de la fonction d'audit interne ainsi que le renforcement de capacités des Auditeurs de la Banque;
- La production des états financiers suivant les normes comptables IFRS en vue de l'amélioration de la transparence financière ;
- La signature du protocole d'accord sur la recapitalisation en vue de renforcer l'autonomie financière de la Banque Centrale ;
- Limitation de nos placements en devises auprès des correspondants locaux en vue de sécuriser et d'améliorer le niveau de nos réserves de change

❖ Réformes futures

1. Réformes liées à la politique monétaire et de change

- Définition d'un cadre d'intervention de la Banque Centrale sur le marché des changes. L'objectif de cette réforme est de déterminer les seuils de fluctuation nécessaires pour l'intervention de la Banque Centrale sur le

marché en vue de réduire sensiblement la volatilité du taux de change tout en maintenant le niveau de nos des réserves de change.

- Révision du cadre de refinancement des banques en adaptant les guichets aux besoins des banques et aux prescrits de la Loi.
- Révision du cadre des collatéraux du refinancement en vue de favoriser les collatéraux en monnaie nationale.
- Finalisation du projet de recapitalisation par la détermination de besoin en fonds propre, en vue d'accroître l'autonomie financière de la Banque.
- Finalisation de la mise en œuvre du système de prévision et d'analyse des politiques (FPAS) en 2024, à travers la mise en œuvre d'un cadre organisationnel au sein duquel les responsabilités dans le processus seront clairement définies.

2. Les réformes relatives aux secteurs bancaire et financier

Les réformes futures concernent notamment (i) la poursuite du renforcement du cadre réglementaire des banques en intégrant le pilier 2 de Bâle II et en prenant en compte les risques émergents en l'occurrence les effets des risques climatiques et de cyber attaque, (ii) la rénovation du cadre légal des institutions de microfinance, (iii) la protection des consommateurs, (iv) la régulation les crypto-actifs et des autres formes de financement notamment le financement participatif.

Tableau n° 4 : Réformes futures

Réformes	Objectifs et avantages
<p>Poursuite du renforcement du cadre réglementaire des banques par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la mise en place du pilier 2 de Bâle II (ICAAP et ILAAP) ; - l'intégration des risques climatiques dans les dispositions relatives à la gestion des risques applicables aux Etablissements de Crédit ; - la relance du projet de la mise en place des normes IFRS pour les banques 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer le dispositif réglementaire des banques en permettant à celles-ci de calculer elles-mêmes leurs besoins en fonds propres et en liquidité. Le pilier II Bâle II rentre dans le cadre de la supervision basée sur les risques ; - Renforcer le dispositif de gestion des risques des établissements de crédit en intégrant les risques financiers liés au climat ; - Amener les banques à tenir leur comptabilité et à transmettre les états financiers en mode IFRS. Il faut souligner que ce projet était déjà en cours mais a été mis en retrait du fait de l'absence d'un consultant pour accompagner les superviseurs.
<p>Elaboration de la deuxième série d'Instructions sur la protection des consommateurs.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la protection des consommateurs des services financiers qui est un élément important pour l'inclusion financière. Cette deuxième

Réformes	Objectifs et avantages
	série d'Instructions concerne la prévention du surendettement, le traitement équitable de la clientèle et de la Confidentialité des données.
Mise en place d'une réglementation sur le financement participatif	<ul style="list-style-type: none"> - Réguler le financement participatif. Cette réglementation permettra notamment d'élargir les possibilités de financement notamment des PME.
Mise en place d'une réglementation des crypto-actifs en RDC	<ul style="list-style-type: none"> - Réguler les actifs numériques et les monnaies virtuelles en RDC afin de bloquer toutes les structures malveillantes qui utilisent les crypto-actifs pour masquer leurs pyramides de Ponzi et l'escroquerie.
Finalisation de la Loi unique sur la microfinance	<ul style="list-style-type: none"> - Doter le secteur de la microfinance d'une loi unique pour toutes les institutions mutualistes (Coopec) et les non mutualistes (sociétés de microfinance et entreprises de micro-crédit). - A cet effet, la BCC avait déjà entamé la première partie du projet qui consistait à réviser la Loi n°002 du 02 février 2002 portant dispositions applicables aux Coopératives d'Epargne et de crédit.

ANNEXES

1.1. Indicateurs du secteur extérieur

	Compte Courant en millions de USD	Revenus Primaires en millions de USD	Réserves Int. millions de \$	Taux de change Fin période	Variation du Taux Fin période	Taux de change Moyen annuel	Variation du Taux Moyen annuel
2010	-2 173,5	-1 177,5	1 297,0	915,1		905,9	
2011	-1 280,6	-1 097,9	1 271,8	910,7	0,5	919,5	-1,5
2012	-1 260,5	-1 047,5	1 634,2	915,2	-0,5	919,4	0,0
2013	-3 108,8	-2 879,8	1 745,4	925,5	-1,1	919,7	0,0
2014	-1 722,6	-603,1	1 645,1	924,5	0,1	925,2	-0,6
2015	-1 483,8	-1 080,5	1 403,6	927,9	-0,4	926,0	-0,1
2016	-1 504,1	-613,5	845,4	1 215,6	-23,7	1 011,5	-8,5
2017	-1 241,4	-1 080,7	844,0	1 592,2	-23,7	1 465,9	-31,0
2018	-1 672,3	-1 708,7	879,5	1 635,6	-2,7	1 622,5	-9,7
2019	-1 620,3	-1 253,0	1 141,3	1 672,9	-2,2	1 647,8	-1,5
2020	-1 052,1	-1 267,7	708,9	1 971,8	-15,2	1 851,5	-11,0
2021	-516,4	-1 918,7	2 751,3	2 000,0	-1,4	1 989,4	-6,9
2022	-3 282,5	-2 515,2	4 382,9	2 016,9	-0,8	2 006,5	-0,9
2023 ^(p)	-3 307,6	-2 000,0	4 988,9	2 672,2	-24,5	2 333,0	-14,0

1.2. Volume Achats et Ventes de devises (en millions de USD)

	Achats en devises en millions de USD	Ventes devises en millions de USD	Volume total en millions de USD
Cumul 2022	7 794,04	4 788,7	12 582,7
31-janv.-23	154,2	57,4	211,6
28-févr.-23	86,0	21,1	107,1
31-mars-23	128,6	65,2	193,8
28-avr.-23	225,6	95,8	321,4
31-mai-23	490,6	489,5	980,1
29-juin-23	364,9	365,9	730,9
31-juil.-23	802,2	858,3	1 660,5
31-août-23	619,4	758,5	1 377,9
29-sept.-23	520,7	523,6	1 044,4
31-oct.-23	571,6	563,9	1 135,5
30-nov.-23	639,4	435,6	1 075,0
26-déc.-23	729,2	712,4	1 441,6
Cumul 2023	5 332,4	4 947,5	10 279,9

1.3. Cadrage macroéconomique

	2022	2023	2024
Economie mondiale			
Croissance mondiale (en %)	3,5	3,0	2,9
Inflation mondiale (en %)	8,7	6,9	5,8
Cours du pétrole (USD/baril)	99,8	84,0	81,0
Cours du cuivre (USD/tonne)	8.354,7	8.247,8	8.038,4
Cours du cobalt (USD/tonne)	51.982,5	29.441,9	29.339,7
Economie Congolaise			
Croissance (en %)	8,9	6,2	4,8
Croissance du secteur extractif (en %)	22,6	9,1	4,4
Croissance du secteur non extractif (en %)	3,1	4,7	5,0
Taux d'inflation fin période (en %)	13,1	20,8	11,6
Taux de change moyen	2.009,8	2.435,8	2.647,
Solde budgétaire intérieur (en % du PIB)	1,2	-0,8	-0,6
Exportation B& S en % du PIB	43,2	42,5	39,6
Importation B & S en % du PIB	48,2	48,0	45,2
Compte courant en % du PIB (hors transfert offic)	-6,2	-6,1	-5,4

1.4. Dépôts de l'Etat, encours des Bons BCC et avoirs libres des banques commerciales

	Dépôts de l'Etat en MN à la BCC (en milliards de CDF)	Variation des Dépôts de l'Etat en MN à la BCC (en milliards de CDF)	Avoirs libres des Banques Commerciales (en milliards de CDF)	Encours des Bons BCC (en milliards de CDF)
déc-22	1238,8	-1012,1	876,2	208,0
janv-23	966,8	-272,0	1174,9	170,0
févr-23	592,0	-374,8	916,7	315,0
mars-23	402,2	-189,8	685,3	280,0
avr-23	857,8	455,6	390,3	140,0
mai-23	991,0	133,1	371,9	155,0
juin-23	1103,3	112,3	243,6	280,0
juil-23	1661,8	558,5	549,7	40,0
août-23	1129,7	-532,1	817,2	240,0
sept-23	1225,9	96,2	614,9	160,0
oct-23	1046,1	-179,7	268,4	285,0
nov-23	956,6	-89,6	749,5	310,0
déc-23	498,8	-457,8	741,0	190,0
Moyenne mensuelle en 2023		-61,7	626,9	213,8

1.5. Niveau des agrégats monétaires : réalisations vs programmations

	Base monétaire (en milliards de CDF)		Offre de monnaie (en milliards de CDF)	
	Réalisée	Programmée	Réalisée	Programmée
déc-22	7 455,38	7 455,38	25 827,32	25 827,32
janv-23	7 605,94	7 458,66	25 694,35	26 177,00
févr-23	7 482,93	7 674,74	26 580,11	26 449,93
mars-23	7 403,49	7 711,68	26 147,78	26 813,85
avr-23	7 139,06	7 749,35	26 408,15	27 314,23
mai-23	7 198,34	7 758,59	28 428,74	27 359,72
juin-23	7 382,83	7 790,91	30 344,24	27 769,12
juil-23	7 828,59	7 751,39	30 243,30	27 951,07
août-23	8 119,66	7 777,80	30 860,28	28 360,48
sept-23	7 980,54	7 362,70	31 911,24	30 066,40
oct-23	7 669,13	7 349,36	32 813,98	30 772,91
nov-23	8 422,39	7 353,35	34 648,91	31 094,06
déc-23	8 703,02	8 837,71	35 078,18	34 159,49

Source : Banque Centrale du Congo

1.6. Variation des agrégats monétaires : réalisations vs programmations

	Variation de la Base monétaire (en milliards de CDF)		Variation de l'offre de monnaie (en milliards de CDF)	
	Réalisée	Programmée	Réalisée	Programmée
janv-23	150,56	3,28	- 132,96	349,68
févr-23	- 123,01	216,08	885,75	272,93
mars-23	- 79,44	36,94	- 432,33	363,91
avr-23	- 264,43	37,68	260,37	500,38
mai-23	59,27	9,23	2 020,59	45,49
juin-23	184,49	32,32	1 915,51	409,40
juil-23	445,76	- 39,52	- 100,94	181,96
août-23	291,07	26,41	616,98	409,40
sept-23	- 139,12	- 415,10	1 050,96	1 705,92
oct-23	- 311,41	- 13,34	902,74	706,51
nov-23	753,26	3,99	1 834,92	321,14
déc-23	280,64	1 484,37	429,27	3 065,43

Source : Banque Centrale du Congo

1.7. Tableau de calibrage de la liquidité bancaire

En milliards de CDF	Décembre 2022 au 30 décembre 2023	
	Flux programmés	Flux réalisés
Facteurs autonomes (hors circul fiduc.)	1174,4	569,8
Avoirs extérieurs nets (AEN) (Politique de change)	2864,4	2887,6
Avoirs intérieurs nets (AIN)	-1690,0	-2317,8
Crédits intérieurs	432,0	1312,5
<i>Créances nettes sur l'administration centrale (CNE) (Politique Budgétaire)</i>	115,8	1015,1
<i>Créances sur les BCM (RME) (Gestion Trésorerie BCC)</i>	-454,6	407,0
<i>Créances sur le secteur privé (Politique de Crédit)</i>	27,7	40,3
<i>Autres</i>	743,1	-150,0
APN hors Bons BCC + la RO en devises (Gestion Trésorerie BCC)	-2122,1	-3630,3
Facteurs institutionnels (Politique monétaire)	269,4	-128,9
Encours Bons BCC	42,0	-18,0
Réserve Obligatoire en monnaie nationale	227,4	79,1
Encours refinancement (*)	0,0	190,0
Impact global de liquidité prévu	905,0	698,7

Source : BCC

1.8. Régression économétrique

Tableau a

Correlation Probability	LIPC	LBM	LTXCH	LWFOOD	LPEP
LIPC (Inflation)	1.000000 -----				
LBM (Base monétaire)	0.990380 0.0000	1.000000 -----			
LTXCH (Taux de change)	0.992214 0.0000	0.979828 0.0000	1.000000 -----		
LWFOOD (prix alimentaires)	0.635628 0.0000	0.633146 0.0000	0.599130 0.0000	1.000000 -----	
LPEP (Prix du carburant à la pompe)	0.977958 0.0000	0.971934 0.0000	0.952629 0.0000	0.676637 0.0000	1.000000 -----

Tableau b

Dependent Variable: LIPC
 Method: ML ARCH - Normal distribution (OPG - BHHH / Marquardt steps)
 Date: 12/07/23 Time: 13:38
 Sample (adjusted): 2004M02 2023M10
 Included observations: 237 after adjustments
 Convergence not achieved after 500 iterations
 Coefficient covariance computed using outer product of gradients
 Presample variance: backcast (parameter = 0.7)
 GARCH = C(7) + C(8)*RESID(-1)^2

Variable	Coefficient	Std. Error	z-Statistic	Prob.
C	-5.719530	0.098612	-58.00036	0.0000
LBM	0.155192	0.007354	21.10304	0.0000
LTXCH	0.774290	0.014565	53.16001	0.0000
LWFOOD	0.038213	0.019092	2.001590	0.0453
LPEP	0.274968	0.012733	21.59509	0.0000
AR(1)	0.901052	0.012562	71.72846	0.0000
Variance Equation				
C	0.000171	1.01E-05	16.87596	0.0000
RESID(-1)^2	0.170368	0.029130	5.848555	0.0000
R-squared	0.999134	Mean dependent var		3.863917
Adjusted R-squared	0.999115	S.D. dependent var		0.789809
S.E. of regression	0.023495	Akaike info criterion		-4.395598
Sum squared resid	0.127513	Schwarz criterion		-4.278533
Log likelihood	528.8784	Hannan-Quinn criter.		-4.348414
Durbin-Watson stat	2.079385			
Inverted AR Roots	.90			